

## **COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

**Présents** : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - NEEL Nelly - GUERARD Christophe - GAUTIER Valéry - BINET Marcel - PAGNON Josiane - HEREL Sylvie – SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - FOUCHARD Valérie - CAILLOT Alexis

**Absents excusés et représentés** : LENOIR Yannick pouvoir GAUTIER Valéry - PARCOIT Sylvia pouvoir à GOULHOT Gilles - LESCOT Estelle pouvoir à LEBOUVIER Jean - HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie

**Absents excusés** : HAMOND Claude

**Secrétaire de séance** : PAGNON Josiane

#### **COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des comptes de gestion concernant l'exercice 2020 relatifs au budget principal et aux budgets annexes (lotissement « Le Parc d'Aubigny » et lotissement « Le Fief d'Aubigny ») prend acte des documents présentés qui n'appellent de sa part ni observations ni réserves.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2020 du budget principal ; ce dernier fait apparaître un excédent de 1 972 716,11€ en section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 420 661,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Monsieur le maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

#### **Compte 1068**

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) : 420 661,60 €

#### **Ligne 002**

Excédent de Fonctionnement (R002) : 1 552 054,51 €

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre à

- 3 344 080,51 € en section de Fonctionnement
- 1 205 381,83 € en section d'Investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget tel qu'il est présenté et dit que le présent budget est réputé voté par chapitre.

#### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des recettes fiscales pour l'année 2021 et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à

- 32,21 % le taux sur les propriétés bâties incluant, suite à la réforme fiscale, le taux départemental
- 24,59 % le taux sur les propriétés non bâties

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT « LE PARC D'AUBIGNY »**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Le Parc d'Aubigny ». Ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 49 670,72 € et un excédent de 69 207,00 € en section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Monsieur le maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

### **BUDGET ANNEXE « LE PARC D'AUBIGNY » - BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif concernant le lotissement « Le Parc D'Aubigny » 2021 qui s'équilibre à

- 49 670,72 € en section de Fonctionnement
- 62 207,00 € en section d'Investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté et dit que ce dernier est réputé voté par chapitre.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT « LE FIEF D'AUBIGNY »**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Le Fief d'Aubigny ». Ce dernier fait apparaître un déficit de fonctionnement de 462,49 € et un excédent de 571 563,34 € en section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Monsieur le maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

### **BUDGET ANNEXE « LE FIEF D'AUBIGNY » - BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif concernant le lotissement « Le Fief D'Aubigny » 2021 qui s'équilibre à

- 1 270 726,88 € en section de Fonctionnement
- 1 002 724,73 € en section d'Investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté et dit que ce dernier est réputé voté par chapitre.

### **ACQUISITION DE TERRAIN**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 239 d'une superficie de 5 015m<sup>2</sup> pour un montant de 40 000 €.

### **VENTE D'HERBE**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents que par la délibération du 22 février 2021 le conseil municipal a décidé de procéder à la vente d'herbe provenant des parcelles AE 106 et AE 49 situées en zone 2AU du PLU dont la commune est propriétaire.

Monsieur le maire informe les membres présents que suite à l'annonce parue dans la presse un seul candidat a répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la vente d'herbe à monsieur Patrick LEPAS pour un montant de 762,50 € pour la récolte allant du 25 mars au 31 décembre 2021 et charge le maire de signer le contrat à intervenir.

### **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE CONVENTION FGDON 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention proposé par le FGDON et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ladite convention pour un coût de 117 € au titre de l'exercice 2021 et retient les prestataires suivants :

- Rang 1 : FARAGO MANCHE – CALVADOS
  
- Rang 2 : HDS LOGISSAIN

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 14 avril 2021